



**MINISTÈRE  
CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ  
ENTRE LES FEMMES  
ET LES HOMMES,  
DE LA DIVERSITÉ ET DE  
L'ÉGALITÉ DES CHANCES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Discours de Madame Élisabeth Moreno**

Ministre déléguée auprès du Premier ministre  
chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances

Le 14 octobre 2020

***Seul le prononcé fait foi***

Mesdames et messieurs, bonjour,

Je suis très heureuse d'être face à vous ce matin pour vous présenter le Plan national d'actions du Gouvernement pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2020-2023.

Il était attendu depuis plusieurs mois, je le sais, mais la pandémie et la période de confinement en ont décidé autrement et nous ont contraints à retarder sa sortie.

Mais il est prêt et je suis heureuse de vous le dévoiler ce matin !

\*\*\*

Avant de vous exposer en détails les grandes lignes de ce Plan d'actions, permettez-moi de faire un peu d'Histoire et de retracer les grandes étapes qui ont jalonné le combat pour la reconnaissance des droits et l'accès à l'égalité réelle des personnes lesbiennes, gays, bi et trans dans notre pays.

Je pense que c'est important.

L'idée n'est pas de vous donner une leçon d'Histoire sur un sujet que vous connaissez parfaitement, mais plutôt :

- De comprendre d'où l'on vient et quel chemin nous avons parcouru en quelques décennies
- D'identifier les progrès que nous avons faits et les injustices que nous avons suturées
- Et puis de voir ce qu'il nous reste à accomplir, ensemble.

Je rappellerais ainsi quelques grandes dates.

En 1982, l'homosexualité est dépénalisée en France.

En 1999, le PACS est ouvert à tous les couples.

À partir des années 2000, l'homophobie et la transphobie tombent sous le coup de la loi.

En 2010, la France est le 1<sup>er</sup> pays au monde à retirer le transsexualisme des affections psychiatriques. Il s'agissait là d'une étape nécessaire.

En 2012, un Plan d'actions gouvernemental contre les violences et les discriminations commises à raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre a été mis en place.

Et puis un an plus tard, en 2013, l'ouverture du mariage et de l'adoption est enfin accordée aux couples de personnes de même sexe.

En 2016, un nouveau Plan de mobilisation contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ est engagé.

La même année :

- Le parcours de transition des personnes trans est démedicalisé.
- Et la DILCRAH, qui lutte contre toutes les discriminations, voit ses missions élargies à la lutte contre la haine et les discriminations anti-LGBT+

Enfin, en 2018, le Gouvernement prend des mesures d'urgence pour faire face à la résurgence des violences LGBTphobes

Cette généalogie n'est pas exhaustive bien entendu.

\*\*\*

Ces avancées nous montrent d'où l'on part – en l'occurrence de très loin ! – et le chemin qui a été parcouru depuis 1982.

La société française s'est considérablement transformée.

De la pénalisation de l'homosexualité, nous sommes passés à la pénalisation de l'homophobie et de la transphobie, à la reconnaissance des droits des personnes lesbiennes, gay, bi et trans.

Ces avancées n'ont pas seulement été obtenues, elles ont été conquises. Conquises de haute lutte.

En regardant cette histoire dans le rétroviseur, il s'est agi ni plus ni moins que de consolider notre démocratie, et de la rendre plus juste et plus égalitaire.

De bâtir une société nouvelle, plus humaine et plus inclusive.

Non pas de faire table rase du passé en remplaçant un modèle par un autre, mais de réparer les injustices et d'établir une situation d'égalité.

Ce combat a conduit notre démocratie à se redéfinir. Il a conduit notre société à évoluer, à progresser, à s'améliorer. Ce combat nous tous a tirés vers le haut.

Ce combat, c'est celui du pacte républicain.

Car les droits fondamentaux ne se divisent pas. Tout comme les êtres humains ne se hiérarchisent pas.

Et c'est peut-être ce qu'elle porte en elle de plus beau : la République ne reconnaît que des citoyens et des citoyennes.

Elle fait fi des origines sociales, de l'âge, du lieu de naissance ou de résidence, de la couleur de peau, des croyances, de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre.

Elle ne voit en nous que des citoyens, libres et égaux. Et elle ne saurait tolérer une égalité à plusieurs vitesses. L'égalité est ou n'est pas. Il n'y a, en la matière, pas de nuances possibles.

En d'autres termes, le combat mené pour les droits et l'égalité des personnes lesbiennes, gays, bi et trans fut et demeure un combat éminemment républicain.

C'est un combat :

- Pour la liberté
- Pour l'égalité
- Et pour la fraternité

Permettez-moi de vous faire part de ma très grande fierté aujourd'hui, à la fonction qui est la mienne, de participer à l'écriture de ce beau combat.

\*\*\*

Car ce combat demeure contemporain. Il n'est pas derrière nous.

Les progrès que nous avons réalisés ne doivent pas nous éblouir. Ils n'abolissent pas les discriminations.

Et ils n'ont pas rayé d'un trait de plume les préjugés, ni les violences.

En raison de la distorsion entre les droits affichés et les droits vécus au quotidien, les personnes LGBT+ peuvent, encore, trop souvent se sentir à la marge de notre société, voire invisibilisées.

Et l'invisibilisation est la sœur jumelle de l'exclusion.

Parce qu'elle en déchire la devise, parce qu'elle en abîme l'idéal, cette réalité érode notre pacte républicain.

L'égalité ne doit pas être un ailleurs pour certains ou certaines d'entre nous, ni un lieu d'utopie.

Elle doit au contraire constituer un fondement concret de notre destin commun, pour toutes et pour tous.

Mais soyons lucides : les LGBTphobies restent ancrées dans notre pays.

- 1 870 victimes d'actes homophobes ou transphobes ont été recensées par le ministère de l'Intérieur en 2019
- 55% des personnes LGBT+ ont subi des actes LGBTphobes au cours de leur vie
- Les personnes homosexuelles et bisexuelles ont un risque de suicide en moyenne 4 fois plus élevé par rapport à l'ensemble de la population française. Et les personnes trans 7 fois plus

Derrière ces statistiques glaçantes, ce sont des vies humaines qui sont en jeu, qui sont blessées, qui sont meurtries et qui s'achèvent parfois à jamais.

Et cette situation n'est pas acceptable en France en 2020.

\*\*\*

Comme je l'ai dit précédemment, le combat en faveur de la reconnaissance des droits et de l'égalité des personnes LGBT+ a renforcé notre démocratie. Il l'a rendue plus juste et plus humaine.

C'est pourquoi le Gouvernement a tenu, depuis 3 ans, à s'inscrire dans ce continuum républicain.

C'est notamment le sens des mesures d'urgence prises en 2018 pour lutter contre les violences LGBTphobes.

Qu'il s'agisse :

- Du lancement d'une grande campagne de sensibilisation contre l'homophobie et la transphobie dans les collèges et les lycées
- De la nomination de référents dans les commissariats et les gendarmeries
- Ou encore de la mise en place de lignes d'écoutes spécifiques en Guadeloupe et en Martinique

C'est la volonté de tisser les fils d'une société plus inclusive et plus protectrice qui a guidé notre engagement.

Volonté qui irrigue aujourd'hui le Plan national d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ pour les années 2020 à 2023 que j'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter ce matin.

Un plan qui a été élaboré de manière interministérielle afin de renforcer la coordination et la cohérence de l'action publique ainsi qu'avec l'aide des associations LGBT+, chevilles ouvrières indispensables et extrêmement précieuses sur le terrain.

Avec en ligne de mire un objectif : faire des personnes lesbiennes, gays, bi et trans des citoyennes et des citoyens à part entière dans notre pays.

Ce Plan est conçu pour durer 3 ans et il repose sur 4 axes qui embrassent tous les domaines de la vie : l'école, la santé, le travail, le sport, etc.

Il s'organise autour de 42 actions et plus de 150 mesures concrètes. Des mesures nouvelles ou, comme vous pourrez le constater, déjà en partie mises en œuvre mais qu'il convient d'amplifier.

Je ne vous les présenterai pas toutes ce matin bien entendu.

Elles figurent dans le Plan d'actions que vous avez entre les mains.

Mais je souhaiterais mettre l'accent sur certaines d'entre elles avant de répondre à vos questions.

\*\*\*

Le 1<sup>er</sup> axe de notre Plan d'actions a pour objectif de reconnaître les droits des personnes LGBT+.

Reconnaître les droits, dans un pays comme le nôtre où la loi est partout, où le droit a structuré l'édification de notre nation :

- C'est désinvisibiliser
- C'est reconnaître l'existence
- C'est rétablir l'égalité
- Et c'est aussi protéger

Reconnaître les droits passe notamment par garantir l'égalité des droits entre les familles.

L'enjeu est simple : nous devons mieux prendre en compte la diversité des familles dans la vie quotidienne afin d'assurer une égalité concrète et effective entre tous.

L'une des mesures emblématiques en la matière c'est l'ouverture de la procréation médicalement assistée aux couples de femmes et aux femmes célibataires.

Cette extension s'inscrira dans le cadre de la loi relative à la bioéthique. Elle a été votée en 2<sup>ème</sup> lecture cet été à l'Assemblée nationale et sera désormais à nouveau par le Sénat. Je suis certaine que le texte sera adopté.

Il s'agissait d'un engagement du Président de la République et la promesse sera tenue.

Ce texte sera aussi l'occasion de faciliter la filiation des enfants nés par PMA avant la future adoption de la loi.

Il s'agit d'une avancée majeure pour les femmes et pour les familles. C'est aussi la fin d'une inégalité et d'une discrimination entre les femmes.

Toujours à travers la loi bioéthique, un cadre sera défini pour la reconnaissance des droits des personnes intersexes.

Le sujet était absent du projet initial. Il a été introduit. Et c'est une très bonne chose.

Il était essentiel de poser un cadre juridique clair, d'inscrire dans la loi certains principes comme celui de l'obligation d'information des familles ou encore la possibilité de l'abstention thérapeutique.

Je sais que ce n'est qu'un 1<sup>er</sup> pas mais c'est un pas essentiel, qui nous fait avancer.

Nous avons le devoir de faire aux personnes intersexes une vraie place dans notre société.

Et nous nous assurerons de la bonne application, sur l'ensemble du territoire, des dispositions que contiendra la loi à leur endroit.

De la même manière, une vraie place doit être faite aux personnes trans. La loi Justice du XXI<sup>ème</sup> siècle a permis de démedicaliser le parcours de transition. Et c'était essentiel.

Aujourd'hui, avec le ministère de la Justice, nous souhaitons évaluer l'application de loi sur la procédure de changement de la mention du sexe à l'état civil et engager une étude comparée avec les autres pays de l'Union européenne, notamment, ceux où la procédure a été déjudiciarisée.

Si la France renforce son arsenal juridique pour reconnaître et protéger toujours plus les personnes lesbiennes, gays, bi et trans, notre pays se doit aussi d'être un relais et même plus qu'un relais, un défenseur, des droits LGBT+ à l'international.

Parce que la haine anti-LGBT+ demeure une réalité au-delà de nos frontières.

Trop souvent, des personnes lesbiennes, gays, bi et trans sont harcelées dans la rue, agressées, rouées de coups et parfois tuées, uniquement en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre.

Aujourd'hui, les personnes LGBT+ risquent des sanctions – de la prison à la peine de mort – dans plus de 70 pays à travers le monde.

C'est tout simplement inacceptable.

Et ce combat n'est pas étranger à l'Union européenne. À quelques heures d'avion de Paris, les LGBTphobies s'institutionnalisent et se répandent. Je pense bien entendu à la Pologne.

À travers la voix de Clément BEAUNE, notre secrétaire d'État aux affaires européennes, la France a pris des positions claires et sans équivoque sur le sujet.

La haine anti-LGBT+ n'a pas sa place dans le projet européen. Ursula VON DER LEYEN l'a rappelé avec force lors de son discours sur l'état de l'Union.

Et pour cette raison, nous avons cosigné avec Clément BEAUNE une lettre à l'attention de la Commission européenne afin d'apporter tout notre soutien – le soutien de la France – aux initiatives menées actuellement par l'Europe pour défendre les droits fondamentaux des personnes LGBT+.

Parce que la France a une voix singulière et écoutée dans le concert des Nations, nous devons amplifier notre engagement en faveur de la dépénalisation universelle de l'homosexualité et défendre les libertés fondamentales des personnes LGBT+ partout.

\*\*\*

Le 2<sup>ème</sup> axe de notre Plan d'actions consiste à permettre l'accès aux droits des personnes lesbiennes, gays, bi et trans.

Car une fois que les droits sont reconnus, ils doivent être connus !

Connus par les personnes concernées mais aussi, et tout autant, par les administrations, les professionnels de santé, les entreprises, etc.

Les droits doivent être accessibles, applicables et appliqués.

Parce que, comme vous le savez, c'est une chose que de « graver dans le marbre de la loi » et c'est autre chose que d' « imprimer dans la réalité ».

En d'autres termes, s'il existe dans les textes, le droit peine parfois à se retranscrire véritablement ensuite dans la vie quotidienne.

À l'égalité, nous devons donc aujourd'hui ajouter l'égalité réelle, l'égalité dans les faits.

1<sup>ère</sup> mesure : l'accès concret au droit à l'adoption.

Ce droit a été ouvert depuis 2013. Or, nous le savons, rares sont les couples homosexuels qui ont pu adopter. Cette réalité n'est pas admissible.

Pour atteindre cet objectif, nous travaillerons avec les conseils de famille des Départements pour faire en sorte que le droit à l'adoption soit bien ouvert à toutes et à tous.

La non-discrimination des couples de personnes de même sexe doit dès lors être érigée en priorité. Nous y serons, en la matière, très attentifs.

Dans ce sillon, et c'est une action du Plan : nous combattons la sérophobie, toutes les exclusions et les discriminations dont sont victimes les personnes vivant avec le VIH.

Sur ce sujet, les stéréotypes et les préjugés sont légion et sont tenaces. Et chacun d'entre eux doit être combattu.

Ce combat repose sur :

- Une meilleure connaissance du VIH, de sa prévention et de ses traitements
- Et le rappel qu'une personne vivant avec le VIH sous traitement a aujourd'hui une espérance de vie égale à toute autre personne

Ce combat contre ces préjugés doit nous permettre de lutter contre certaines formes de discriminations :

- L'accès aux soins par exemple. Le ministère de la Santé a débuté un travail sur les discriminations en termes de santé sexuelle dans les hôpitaux. Ce travail sera élargi à l'ensemble des professions médicales

- Mais également l'accès aux prêts bancaires. Trop souvent, ils sont refusés ou accordés avec des conditions d'assurance qui ne sont pas supportables. Notre Plan d'actions prévoit d'engager un travail important avec les banques et les assurances pour permettre un accès aux droits concrets, réels et équitables

Toujours dans la volonté du Gouvernement de permettre un meilleur accès aux droits des personnes LGBT+, nous veillerons à offrir une prise en charge médicale – et notamment gynécologique – adaptée et respectueuse des lesbiennes et des femmes bisexuelles.

Méconnaissance et parfois aussi rejet les conduisent trop souvent à renoncer à une bonne prise en charge médicale ou à un suivi nécessaire à leur santé. Nous devons y remédier.

Enfin, nous engagerons une réflexion – à travers la Haute autorité de la santé – sur une prise en charge respectueuse des personnes trans dans leur parcours de transition.

Nous veillerons ainsi qu'un accès équitable soit garanti sur l'ensemble du territoire national.

Parce que reconnaissons-le : les lesbiennes, les femmes bisexuelles et les personnes trans sont aujourd'hui encore trop invisibilisées.

Nous devons leur apporter des réponses respectueuses de leur orientation sexuelle et de leur identité de genre.

\*\*\*

Le 3<sup>ème</sup> axe de notre Plan d'actions est essentiel puisqu'il vise à lutter contre les discriminations, la violence et la haine anti-LGBT+.

Les agressions homophobes et transphobes qui se sont multipliées montrent l'urgence d'agir.

Il s'agit bien entendu du rôle de la DILCRAH, mais aussi des ministères de l'Éducation nationale, de l'Intérieur, de la Justice ou encore de l'Enseignement supérieur.

Les racines des inégalités et des discriminations s'ancrent dès l'enfance. Elles naissent d'une succession de mythes, de tabous, de traditions et d'idées reçues.

Cela signifie qu'elles sont profondément enracinées en nous, et dans notre société.

Mais parce qu'elles naissent dès l'enfance, ces discriminations et ces inégalités peuvent aussi se corriger. En y mettant des moyens et de la détermination.

Je suis donc intimement convaincue que la 1<sup>ère</sup> des batailles est celle de l'éducation.

Parce que les discriminations naissent sur le terreau des stéréotypes, tout passe par l'éducation et la formation.

L'école doit donc être aujourd'hui le 1<sup>er</sup> lieu de sensibilisation et de prévention des LGBTphobies.

L'école doit :

- Participer à déconstruire les stéréotypes. Ces stéréotypes tenaces qui enferment et qui inhibent. Je rappelle avec tristesse qu'aujourd'hui encore, l'insulte « pédé » est l'une des insultes les plus répandues dans les cours de récréation.
- L'école doit participer à détricoter les représentations négatives et faire reculer les préjugés
- Et permettre à chacun de s'affranchir du rôle ou de l'image que la société pourrait lui assigner en raison de son orientation sexuelle ou de son identité de genre

Avec Jean-Michel BLANQUER, nous avons le souhait de promouvoir une éducation inclusive, où les élèves LGBT+, les enfants des familles homoparentales et leurs parents, sont pleinement considérés.

Cette inclusion dans la société se réalise en sortant de l'invisibilité. Parce que rendre visible, c'est faire exister.

Comme je l'ai dit dans mon propos introductif, la lutte contre l'homophobie et la transphobie est inscrite désormais dans les programmes scolaires.

Et c'est une grande avancée ! Nous pouvons nous en réjouir.

Mais nous pouvons, et je dirais même nous DEVONS, aller plus loin !

Nous devons faire en sorte que cet enseignement soit effectif.

C'est pourquoi nous poursuivrons et amplifierons la formation qui doit être donnée aux équipes pédagogiques et éducatives.

Sur le modèle du site « Éduquer contre le racisme et l'antisémitisme », un site Internet dédié « Éduquer contre les LGBTphobies » va être créé.

Il s'agit de donner aux enseignantes et aux enseignants les armes pour combattre l'homophobie et la transphobie et permettre la bonne inclusion des élèves LGBT+.

Si nous devons lutter en amont contre les discriminations, nous devons également combattre toute forme de discours de haine et les crimes anti-LGBT+ au quotidien.

Et face à ces actes, la sanction est nécessaire. On ne doit rien laisser passer !

Trop souvent, des personnes – en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre – sont moquées, harcelées dans la rue, rouées de coups et parfois tuées.

Ces LGBTphobies, dans toutes leurs dimensions, sont inadmissibles.

Elles appellent à une vigilance permanente des pouvoirs publics bien entendu et, plus largement, à une mobilisation forte et accrue de toute la société. Nous sommes tous responsables.

Les personnes lesbiennes, gays, bi et trans ne doivent pas avoir peur dans notre pays !

L'une des mesures du plan de lutte contre les LGBTphobies est le soutien à la diffusion – la plus large possible – de l'application développée par *FLAG !*, l'association LGBT+ des agents des ministères de l'Intérieur et de la Justice.

Cette application permet de signaler une agression et d'orienter les victimes vers les services adaptés.

Dans le même esprit, des référents à la prise en compte des victimes d'actes anti-LGBT+ ont été nommés au sein :

- Des commissariats de police
- Des brigades de gendarmerie
- Et des pôles anti-discriminations des parquets

Nous développerons leur formation, avec le concours des ministères de l'Intérieur et de la Justice.

Afin de mieux accueillir, de mieux informer et de mieux soutenir les victimes d'actes anti-LGBT+, nous développerons également un réseau de référents spécialisés ou de services



d'accueil « police / gendarmerie » sur le modèle de ce qui est actuellement expérimenté à Paris, Marseille et Bordeaux.

Ces exemples ont montré toute leur efficacité et nous souhaitons les élargir.

Par ailleurs, s'il s'agit d'une pratique peu visible, elle n'en demeure pas moins une réalité : je parle des thérapies dites de « conversion ».

Les personnes LGBT+ ne peuvent être la proie de ces pratiques abjectes et moyenâgeuses. J'en profite d'ailleurs pour saluer le travail mené par les parlementaires à ce sujet.

Le Gouvernement a la ferme volonté d'adopter les dispositions nécessaires pour les sanctionner.

Nous sommes actuellement en dialogue avec les ministères de la Justice et de l'Intérieur ainsi qu'avec les parlementaires pour trouver le meilleur moyen de les interdire.

\*\*\*

J'en arrive au dernier axe de notre Plan d'actions.

Il vise à améliorer la vie quotidienne des personnes LGBT+.

Il s'agit là d'un élément extrêmement structurant.

Car, si les droits se sont élargis, si les mentalités ont évolué, le quotidien des personnes lesbiennes, gays, bi et trans reste encore imparfait et entaché de multiples difficultés.

Cela passe par des mesures très concrètes.

Je vous donne 6 exemples de mesures qui apparaissent, à mes yeux, comme essentielles.

Vous êtes une famille homoparentale.

Vous devez remplir un document administratif. Et celui-ci ne mentionne que 2 catégories : « père » et « mère ».

C'est une blessure pour les parents. Et c'est une blessure pour l'enfant qui voit l'identité de sa famille niée.

C'est pourquoi, nous poursuivons l'adaptation des formulaires administratifs pour inclure les familles homoparentales.

La 2<sup>ème</sup> mesure essentielle dans la vie quotidienne c'est celle concernant les personnes trans qui sont trop souvent niées dans leur identité.

Cela commence par les erreurs commises sur le genre de la personne lorsqu'on s'adresse à elles.

À l'image de ce qui a commencé à être entrepris par les ministères de l'Enseignement supérieur et de la Culture, nous voulons développer l'utilisation de la civilité et du prénom d'usage dans les documents administratifs non officiels.

3<sup>ème</sup> exemple et cette mesure me paraît essentielle.

Pour l'enseignement scolaire comme pour l'enseignement supérieur, un guide d'accueil des élèves et des étudiants trans par l'ensemble du personnel va être élaboré.

Ces mesures constituent de grandes avancées.

Des grandes avancées pour les personnes concernées. Mais aussi pour faire bouger les lignes dans notre société.

Le 4<sup>ème</sup> exemple : améliorer la vie quotidienne c'est aussi, bien entendu, protéger les personnes LGBT+ victimes de violences conjugales au sein des couples.

La question avait été posée il y a quelques mois.

Le Plan d'actions que je vous présente ce matin apporte une réponse. Les écoutantes et les écoutants des numéros d'urgence vont être sensibilisés à cette question.

Et avec Emmanuelle WARGON, nous prévoyons de créer les places nécessaires pour permettre l'hébergement d'urgence des personnes concernées.

Améliorer la vie quotidienne passe également par le sport.

Le 13 septembre dernier, je me suis rendue – aux côtés de Roxana MARACINEANU – au Forum de rentrée des associations sportives. J'ai pu y constater la formidable dynamique des clubs et des adhérents.

Mais j'ai aussi entendu les discriminations vécues par les personnes LGBT+ dans le monde du sport.

Avec le ministère des Sports, nous allons donc travailler d'arrache-pied pour favoriser l'inclusion des personnes lesbiennes, gays, bi et trans dans les clubs, dans les enceintes sportives, dans le sport de haut niveau comme dans le sport amateur.

Et quand cela sera nécessaire, nous appliquerons les sanctions qui doivent s'appliquer face aux moqueries, aux insultes ; ces mots que nous entendons encore trop souvent dans les enceintes sportives.

Enfin, je voudrais dire quelques mots sur le monde de l'entreprise.

Comme vous le savez peut-être, j'y ai passé près de 30 ans. Je le connais donc très bien.

Les entreprises sont un miroir de notre société, avec ses progrès et ses imperfections.

Parce qu'il s'agit ni plus ni moins d'une organisation humaine, elles sont l'un des foyers des inégalités et des discriminations.

Elles ne sont donc pas épargnées par les LGBTphobies.

Les personnes lesbiennes, gays, bi ou trans peuvent ainsi être victimes de discours de haine ou de discriminations à l'embauche et au cours de leur carrière.

Nous savons qu'aujourd'hui moins d'une personne sur 2 est visible sur son lieu de travail.

Il est donc essentiel de former les inspecteurs du travail, de sensibiliser les ressources humaines mais aussi et avant tout les dirigeants d'entreprise pour mieux inclure les employés LGBT+.

J'ai participé hier à l'e-Event de *L'autre Cercle* sur les rôles modèles.

Il existe aujourd'hui des personnes LGBT+ ou des alliés ainsi que des entreprises qui sont des exemples à suivre pour faire progresser les droits LGBT+ dans le monde professionnel. Et je veux les saluer chaleureusement.

Parce qu'elles sont à la fois la matrice et le réceptacle des mutations de notre temps, les entreprises se doivent d'accompagner voire d'impulser les changements nécessaires à une plus grande inclusion.

Il s'agit à la fois d'une responsabilité mais avant tout d'une chance. La chance de pouvoir contribuer à la redéfinition positive du monde dans lequel nous vivons.

\*\*\*

Mesdames et messieurs,

Ce Plan d'actions traduit la volonté résolue du Gouvernement d'œuvrer à l'édification d'une société à la fois plus inclusive et plus protectrice.

À travers lui, notre objectif est de faire de l'égalité pour les personnes LGBT+ une égalité concrète et effective parce qu'il ne peut subsister, dans notre pays, d'égalité à plusieurs vitesses.

Si les discriminations et la haine à l'endroit des personnes LGBT+ génèrent avant tout des injustices individuelles inacceptables, elles nuisent également à la cohésion nationale.

Au sein de la France plurielle dans laquelle nous vivons aujourd'hui, ce Plan d'actions constitue dès lors une étape supplémentaire vers une République plus unie.

J'ai été longue et je m'arrêterai là pour pouvoir répondre à vos questions.

Permettez-moi néanmoins en conclusion d'insister sur un dernier point qui me paraît essentiel.

Pour être efficace, ce Plan d'actions sera assorti d'un comité de suivi associant étroitement :

- Les ministères
- Les associations LGBT+
- Et les collectivités locales

Nous devons collectivement veiller à l'exécution de chacune de ces mesures.

Le 1<sup>er</sup> comité de suivi se réunira en mars 2021 et il se réunira ensuite tous les 6 mois, car seul un suivi régulier permet d'obtenir des résultats tangibles.

À son terme, notre Plan d'actions sera évalué par un organisme indépendant, en l'occurrence la Commission nationale consultative des droits de l'Homme.

Pour terminer, je voudrais remercier Frédéric POTIER et les équipes de la DILCRAH pour leur implication dans la réalisation de ce Plan d'actions, fruit d'une longue concertation.

Je vous remercie.